

DECLARATION LIMINAIRE

CAPA CLASSE EXCEPTIONNELLE ET ECHELON SPECIAL

Nous sommes réunis ce jour probablement pour la dernière CAP concernant la gestion collective des carrières. Historiquement, le paritarisme a été créé pour permettre aux fonctionnaires, tout au long de leur carrière, d'être défendus par des pairs élus et ce, à égalité avec l'administration.

Le paritarisme est donc l'un des piliers de l'indépendance des fonctionnaires. Pilier qui les protège des pressions hiérarchiques, locales ou gouvernementales, ce principe d'indépendance protège également les usagers en leur assurant le même service public sur tout le territoire.

La loi de transformation de la fonction publique, récemment votée par le gouvernement, est une étape de plus dans la destruction du modèle de service public tel que nous le connaissions. Il s'agit d'une attaque sans précédent contre le paritarisme.

L'organisation, la gestion et la diffusion du dernier mouvement intra académique, effectuées pour la première fois sans que les représentants élus du personnel soient associés, aboutit à la catastrophe que nous avons annoncée. Catastrophe qui va s'amplifier. Après avoir reconstitué l'intégralité du mouvement intra académique en EPS, nous constatons qu'aucune amélioration, aucune intra commune n'ont été proposées. Seul l'algorithme (la machine) a décidé du sort des candidats. Voilà pourquoi nous avons le pire mouvement jamais vu dans notre académie. Ainsi, les mutations aberrantes, notamment celles sur les établissements les plus demandés de l'académie sont légion et la cause de profondes inégalités, mais aussi de profondes injustices.

Que l'on s'entende bien, il ne s'agit pas pour nous de stigmatiser les personnels administratifs, qui font leur possible, mais sans l'expertise et la compétence des CP du SNEP FSU, nous voyons déjà les limites de ce nouveau système. Système générateur d'incompréhensions et, nous le répétons, d'Inégalités et de profondes injustices. Nous sommes bien loin de la philosophie et l'essence de la fonction publique.

C'est pourquoi ne soyez pas surpris de la colère de nombreux collègues qui ne comprennent pas et n'acceptent pas que de telles erreurs les privent d'une mutation à laquelle, auparavant, ils auraient eu droit.

En effet, lorsque le travail était collégial, donc correctement réalisé, notamment avec la vérification efficace des barèmes, et, bien évidemment, avec l'étude des intra commune, nous n'avons jamais eu de telles remontées de collègues. Chaque année, ce travail en amont a toujours permis, d'une part d'améliorer le droit à la mobilité grâce à la création de mutations et, d'autre part, d'améliorer de nombreuses affectations.

L'avenir ne s'annonce guère plus rassurant avec la suppression du droit de regard et d'analyse des CP concernant les promotions, la porte à l'arbitraire est grande ouverte. Avec elle, celles de l'injustice et de

potentiels passes-droits. Ce mode de gestion est à l'opposé du mode de fonctionnement précédent, lorsque que nous avons une attention permanente à ce pour que l'équité et la justice soient la règle.

La CAPA de ce jour est l'un des exemples concrets de l'impérativité du paritarisme. Lorsque nous avons accès aux documents, nous pouvions déceler d'éventuelles omissions, erreurs, donc veiller aux répartitions les plus équitables, notamment au regard de l'âge et du sexe des proposés.

Par le passé, l'administration et les IPR ont, à maintes reprises, entendu nos remarques et accepté de prendre en compte nos propositions, dans l'intérêt collectif de toute la profession.

C'est encore avec cet état d'esprit, dans le respect du paritarisme et de la confiance que nous a accordé les collègues, que, aujourd'hui, nous vous ferons des propositions.

Pour finir, nous observons que, dans le contexte de cette année scolaire hors normes, certains stagiaires se voient refuser, à ce jour, leur titularisation, notamment dans le cas de la voie d'accès par liste d'aptitude.

La gestion de ce cas par l'inspection nous interroge très fortement. En effet, comment est-il possible, alors que le collègue, comme l'ensemble de la profession, n'a pu réaliser son année dans des conditions de travail normales, mais aussi, alors que ces différents rapports (tuteur, chef d'établissement) sont globalement satisfaisants, comment se fait-il donc qu'un report de stage d'un an ne lui soit même pas proposé, comme ce fut le cas par le passé ?

Le SNEP FSU Réunion sera particulièrement vigilant afin qu'une équité de traitement soit appliquée à tous les aux stagiaires EPS. Stagiaires qui auront connu une entrée dans le métier bien particulière en cette année exceptionnelle

. Au crépuscule de cette ultime déclaration liminaire, nous saluons l'ensemble des commissaires paritaires et des personnels qui ont œuvré pour le respect des droits et de la condition des enseignants, mais aussi celle des citoyens, futurs adultes de la République. Le SNEP FSU n'aura de cesse d'œuvrer, pour que nous tous, retrouvions le respect et la considération de ceux qui (assassinent) mettent à mal les missions régaliennes.

Vive l'EPS dans l'école publique.

Nous vous remercions de votre attention.

